



DEL N°2022-36 (10.10.2022 – 02/05)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 10 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix octobre à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le quatre octobre deux mille vingt-deux s'est réuni Salle de Conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice :15

Présents :13

Votants :15

Date de convocation : 04/10/2022

Présents : CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, DEMOULIN Jean-Philippe, BIDAUT Céline, BOTTOLIER Christian, VERNANCHET Corinne, FILET François, GERMAIN Grégory, LUCE Fabien, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime.

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine a donné procuration à SOLLIER Marie, PAUTLER Claude a donné procuration à JOLY Philippe

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2022-36 : Convention d'adhésion au conseil énergie proposée par le SYANE

Madame le Maire présente la convention proposée par le SYANE qui a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune va bénéficier du service de conseil énergie mis en place par celui-ci. Le conseiller assurera des missions d'expertise sur la thématique de l'efficacité énergétique des bâtiments. La convention est établie pour 4 années. Le coût du service est fixé à 760.80 € par année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

- **ACCEPTÉ** la convention d'adhésion au conseil énergie proposée par le SYANE,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS et ont signé au registre tous les membres présents. Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 et de la loi du 22 juillet 1982.

TELETRANSMIS le

à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

AFFICHÉ le

Copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
CHENEVAL Laurette



Le secrétaire de séance,
PERROUX Maxime